



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 23

Représentés : 3

Votants : 26

Délibération n° D2024_056- DOMAINE & PATRIMOINE

Convention de mise à disposition de locaux techniques à la commune de Ville-en-Sallaz

Afin de pallier l'étroitesse des locaux techniques de la commune de Ville-en-Sallaz, une convention de mise à disposition d'une travée de 5 x 12 mètres au sein de ateliers municipaux de Viuz-en-Sallaz a été signée en 2018. Celle-ci a été prolongée par voie d'avenant pour 3 années supplémentaires et arrive à échéance en septembre 2024.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une nouvelle durée de 3 années, pour un montant mensuel de 450 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition de locaux techniques à la commune de Ville-en-Sallaz
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention à intervenir entre les deux communes

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Maryse Bochaton

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/05/24

Publication en ligne le 29/05/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS